



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 28 JUIN 2021 À 19:00 HEURES

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance extraordinaire

Sous la présidence de monsieur le maire Marc Laliberté, sont présents :

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Martin Pelletier et Patrick Bouchard.
Sonia Lefebvre assiste par téléphone.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, secrétaire-trésorière madame Rita Ouellet.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.
Il est 19 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Bonification de la demande d'aide financière *Programme Aide aux immobilisations infrastructures culturelles*;
Période de questions sur le sujet ci-dessus exclusivement, pour les contribuables;
Clôture de la séance.

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

24-062021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu »

Bonification de la demande d'aide financière Programme Aide aux immobilisations infrastructures culturelles

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite réaliser le projet acquisition de biens meubles estimé à plus ou moins 40 971 \$ taxes nettes;

CONSIDÉRANT que la Ministère de la Culture et des Communications dispose d'un programme d'aide financière et dispose d'une enveloppe disponible dans le cadre du Plan de relance visant la reprise graduelle des activités de valorisation et de diffusion culturelle;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

25-062021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« De déposer une demande d'aide financière de 28 200 \$ dans cadre du programme *Aide aux immobilisations Volets 1 et 2- Biens patrimoniaux et infrastructures culturelles* pour un projet d'acquisition de biens meubles (équipements informatiques et mobiliers) »

« De mandater madame Rita Ouellet, directrice générale, secrétaire trésorière à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir »

« D'assumer une part estimée à un minimum de 12 716 \$ dans la réalisation du projet »

« D'assumer le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels »

« D'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet »



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



Période de questions sur le sujet ci-dessus exclusivement, pour les contribuables

Aucun contribuable. Aucune question par courriel ou autrement suite à la parution de l'ordre du jour.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 19h15.

26-062021

Rita Ouellet, CPA, Directrice générale sec. Trésorière

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »

